

COLLEGE EMPLOYEUR

Secrétariat F.N.O.G.E.C. - 277 rue Saint-Jacques, 75240 Paris Cedex 05
Tel.: 01.53.73.74.40 - Fax: 01.53.73.74.44 – college_employeur@fnogec.org

Communiqué

Situation sociale de rentrée 2013

Paris, le 30 août 2013

Dans un jugement rendu le 2 juillet 2013, le TGI de Paris dispose que, malgré une « *réelle difficulté (...) les dispositions de la Convention collective [PSAEE] relatives à la durée du travail et les congés payés sont applicables aux salariés embauchés après le 10 novembre 2010 et ce, jusqu'au 6 décembre 2012* ».

Le collège employeur constate que ce jugement retient le 6 décembre 2012 comme terme du délai de survie des dispositions dénoncées de la Convention collective PSAEE.

En pratique, les Avantages Maintenus Temporairement (AMT) deviennent donc des Avantages Individuels Acquis (AIA) pour les salariés concernés (ceux embauchés avant le 6 décembre 2011).

Le collège employeur prend acte de cette décision dont les conséquences pratiques sur le temps de travail et les AIA vous sont expliquées dans un document annexe.

Ce jugement remet en cause l'équilibre global trouvé en décembre 2012 avec une partie des organisations syndicales.

En effet, les AIA se cumuleraient avec les avantages de la Convention collective EEP si jamais celle-ci devait s'appliquer.

En conséquence, le collège employeur après avoir tout tenté pour trouver une solution stable, a décidé de se désister de l'instance visant à faire valider les accords du 13 décembre 2012 (CCEEP, accord transactionnel et accord salarial).

Ces trois textes doivent donc être définitivement considérés comme non applicables.

Le collège employeur souhaite que le traitement de la question sociale se fasse dans un climat apaisé malgré les contentieux en cours.

C'est dans cet esprit que s'ouvrira le 9 septembre 2013 la négociation dans le cadre de la loi de sécurisation de l'emploi.

Deux points doivent notamment y être abordés, le temps partiel et la complémentaire santé.

Il n'est donc pas opportun à ce stade que les établissements entament des négociations sur cette dernière thématique.

